

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : jeudi 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du vendredi 22 mars 2024.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Nombre de présents : 29

Nombre de votants y compris les procurations (11) : 40

Nombre d'absents : 13

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents : Serge BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALLEEE, Claude DUPONT, David DYSON, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Didier WILLOT, David ZELANI, Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Danielle DRUESNES, André DUCARNE, Alain GERARD, Martine LECLERCQ, Nathalie MONIER, Patrick PIANA.

Etaient absents : Arnaud DECAGNY, Emmanuelle DELABRE, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Pascal COBUT, Claude GARY, Alain BASLY, Alain DELTOUR, Dominique GOBERT, Hélène DUMORTIER.

Etaient excusés : Jean-Louis SIMON.

Procurations : Serge BERNARD à David ZELANI, Dominique DACOSSE à Claude DUPONT, Michel LEFBVRE à David ZELANI, Thierry REGHEM à Mario NUZZOLO, André BERTEAUX à Colette WATREMEZ, Luc BETAUX à Jean-Louis BAUDEZ, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, Francis DUPIRE à Claude BLOMME, Zahra GHEZZOU à Nicolas DOSEN, Francine CAUCHETEUX à Danielle DRUESNES, Dominique QUINZIN à André DUCARNE.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur DUCARNE est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 14-2024

OBJET : Vote du Budget

Le Comité Syndical,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4, comme élaboré ci-dessous,

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de : 6 123 569,36 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles sont composées de :

- Charges à caractère général pour 100 000 €
- Charges de personnel pour 150 000 €
- Charges de gestion courante pour 986 000 € (il s'agit des 50% de reversement de la TICFE aux communes et des indemnités)
- Charges financières pour 70 032 € (il s'agit du remboursement de la dette en intérêt)
- Charges exceptionnelles pour 500 000 €
- Dotations aux amortissements pour 800 000 €

Enfin, un virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 3 517 537,36 €.

Recettes de fonctionnement :

- Produits de gestion courante pour 1 937 000 € (il s'agit de la TICFE et des recettes issues de la mise en recouvrement des impositions destinées à assurer le paiement des annuités d'emprunt de 2024)
- Amortissements des subventions pour 500 000 €
- Résultat d'exploitation reporté pour 3 686 569,36 €

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de : 8 431 099,34 €

En dépenses, il s'agit des travaux réalisés par le SEAA en sa qualité de maître d'ouvrage (portant sur les réseaux basses tension), mais également en délégation de maîtrise d'ouvrage (portant sur les autres réseaux : télécommunication, éclairage public, etc.). S'ajoutent à ces dépenses, le remboursement de la dette en capital ainsi que les amortissements de subventions. Enfin, est pris également en compte le déficit d'investissement reporté N-1.

En recettes, il s'agit des subventions émanant pour l'essentiel de l'Etat au travers du FACE. Pour l'équilibre de la section, ces recettes sont complétées par les remboursements des communes (pour les travaux réalisés par le SEAA sur délégation de maîtrise d'ouvrage des communes), les dotations aux amortissements (constatées également en dépenses de fonctionnement) et le virement de la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE, d'approuver, le vote du budget 2024 avec la répartition comme exprimée ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an-susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission

